



## Les droits aux ifm si renouvellement du contrat intérim

Par **epm**, le **31/03/2015** à **20:34**

Mon contrat de intérim a ete renouvelé de 6 mois supplémentaires. es que j ai droit a les ifm por mes 6 premiers mois de contrat? parce que la boite d intérim veut me payer qu a la fin du renouvellement . mais ça n était pas dit dans mon contrat. ne sais pas s'il y a un vide juridique sur la question o si existe un droit quelconque

Par **P.M.**, le **31/03/2015** à **20:52**

Bonjour,  
Normalement, l'IFM pour la période initiale vous est acquise mais effectivement, elle peut ne vous être payée qu'au terme du renouvellement...